

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT
8 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

DU 07 février 2017

Le Comité Syndical s'est réuni le **mardi 07 février 2017 à 16 H 30** au siège du syndicat sous la présidence de Mr DESNOTS Jean-Paul,

délégués présents :

Monsieur VERGNE (CHANTEIX)
Messieurs DESNOTS et DELVERT (FAVARS)
Messieurs CHASTANET et DUQUAY (ST CLEMENT)
Madame MAURY et Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)
Madame BORIE et Monsieur DELAGE (ST HILAIRE-PEYROUX)
Messieurs DUPAS et DELAGE (ST MEXANT)
Monsieur GOLFIER (STE FEREOLE)
Madame PATRAUD et Monsieur MANIERE (VENARSAL)

.....

Autres personnes présentes :

Mme GERAUD, Melle SERVARIE, Mr PLANAS, agents du Syndicat

➤ **Demande de subvention DETR pour l'agrandissement et la rénovation du siège du Syndicat**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la DETR, le Syndicat peut solliciter une subvention de 40 %

Il indique que ce dossier est présenté depuis 2012. Le projet a été préparé par le cabinet BRUDIEUX.

Après lecture de la délibération, le Comité Syndical accepte à l'unanimité de demander la subvention DETR pour l'agrandissement et la rénovation du siège.

➤ **Projet de fusion éventuelle du Syndicat des Eaux du Maumont**

Monsieur le Président rappelle quelques informations concernant le Syndicat :

- il a été créé le 20 mars 1967.

-il est situé en partie (pour 6 communes) sur l'agglomération de Tulle et pour 2 communes sur l'agglomération de Brive.

- la loi Notre du 7 août 2015 dit que si le Syndicat n'est pas sur 3 EPCI, il sera dissous le 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Président a souhaité réunir ce jour son Comité Syndical pour lui faire part d'une solution intermédiaire : la fusion avec le Syndicat des Eaux de Perpezac.

Pour information le Syndicat des Eaux de Perpezac a 1 935 abonnés et est présidé par Monsieur GENESTE (maire de la commune de Sadroc).

Monsieur le Président informe que Monsieur GENESTE a déjà demandé l'avis à son Comité Syndical et procédé à un vote concernant la fusion éventuelle avec le Syndicat des Eaux du Maumont. Tous les membres ont été favorables à l'unanimité.

Monsieur le Président à son tour, demande l'avis des membres présents du Comité Syndical concernant le projet de fusion avec le Syndicat des Eaux de Perpezac : il procède à un vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2 *

* (Ce sont Monsieur CHASTANET et Monsieur DUQUAY, délégués au sein du Syndicat pour la commune de SAINT CLÉMENT. Ils ne sont pas contre pour engager des discussions avec le Syndicat des Eaux de PERPEZAC mais ils auraient souhaité une réflexion concernant la fusion entre le Syndicat du Puy des Fourches-Vézère, le Syndicat des Eaux du Maumont et le Syndicat des Eaux de Perpezac).

Une réflexion entre les deux syndicats va se poursuivre avec pour première étape la consultation des maires des communes concernées.

➤ **Adhésion éventuelle de deux nouvelles communes au sein du Syndicat des Eaux du Maumont**

Monsieur le Président informe, que deux communes qui sont en régie communale pour l'eau potable, réfléchissent sur l'opportunité d'adhérer au Syndicat des Eaux du Maumont.

Ce sont la commune de CHAMEYRAT et la commune de CORNIL. Il a rencontré les Maires de ces deux communes et leur a demandé de faire établir un diagnostic de réseau d'eau potable dans un premier temps. Pour la commune de CHAMEYRAT il est en cours, pour la commune de CORNIL il n'est pas fait.

Divers

Réunion à TULLE AGGLO concernant l'étude sur le transfert des compétences de l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales:

Mr DELVERT fait un résumé de la réunion pour l'ouverture des plis concernant l'étude sur le transfert des compétences de l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales

Bilan 2016 par communes :

Un exemplaire est distribué à chaque délégué présent pour lecture. Un exemplaire sera envoyé par mail à chaque maire.